ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 50177

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante de l'enseignement agricole public. Alors que 88 emplois d'enseignants et 64 emplois d'administratifs ont été supprimés dans le budget 2009, le Gouvernement exige maintenant la suppression de 200 emplois supplémentaires. Il est demandé au DGER de compenser les suppressions en occupant les enseignants « au maximum » et en ayant recours massivement aux heures supplémentaires. Pour suppléer aux 200 emplois supprimés, il faudrait assurer pas moins de 130 000 heures supplémentaires. Le SNETAP indique que cette demande a été faite par les représentants du cabinet ministériel devant les DRAF lors de leur séminaire mensuel du 10 mars. Dans le même temps, les décrets relatifs à l'allocation de moyens supplémentaires aux fédérations de l'enseignement agricole privé sont publiés pour un total de 25 millions d'euros. Ces dispositions vont conduire au non-renouvellement de très nombreux agents contractuels (250 à 300). Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de réexaminer ce dossier et redistribuer les moyens horaires et humains légitimes au service public d'enseignement agricole.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, avec leurs réalités. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des ETP en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis, en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » sera-t-il redynamisé par un complément de 132 équivalents temps plein (ETP), entièrement dévolus pour le recrutement et le maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins manifestés au niveau local.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Lou Marcel
Circonscription : Aveyron (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE50177

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50177
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5027
Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6122